

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

- 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- 2. Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.
- 3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants.
- 4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.
- 5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.
- 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- 7. Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances.
- 8. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Fait à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



CRÉON

H E B D O
V O T R E H E B D O M A D A I R E D E P R O X I M I T É



1826
VENDREDI
12 FÉVRIER 2021



Concours de création



Cette année, l'association *Les mots de Jossy* à Créon, se joint au thème national du « Printemps des Poètes » : le **désir** pour organiser un concours gratuit du **7 février 2021 au 15 avril 2021**, avec la création de poésies, d'illustrations sous forme de dessins ou/et collages à nous envoyer par mail ou courrier.

Les candidats sont invités à concourir dans une des catégories suivantes :

- **Écoles primaires**
- **Collèges**
- **Particuliers catégorie : moins de 6 ans, 6-12 ans, 12-18 ans et 18 ans et plus**

Les créations poétiques ou les illustrations sous forme de dessins / collages sont à transmettre **jusqu'au 15 avril 2021** :

- **par mail : lesmotsdejossy@gmail.com**
- **par courrier : Les Mots de Jossy, Espace Citoyen, 4, rue Régano, 33670 Créon**

Attention : les vainqueurs de l'année précédente peuvent participer au concours mais leur création ne pourra pas prétendre à la sélection finale.

>> Règlement du concours <<

Les poèmes et les illustrations peuvent être individuels ou collectifs, en rime ou en prose. Le nombre de vers ou de lignes n'est pas imposé et la taille de l'illustration non plus.

Les poèmes et les illustrations devront comporter le prénom, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le mail des auteurs ainsi que la catégorie concernée.



Exemple : illustration pour représenter un désir que nous espérons tous actuellement.

Le nombre de poèmes et/ou illustrations est fixé à deux réalisations par participant.

Un jury composé d'un comité de lecture lié à l'association *Les Mots de Jossy* fera une sélection et désignera les poèmes et illustrations vainqueurs.

Les poèmes et illustrations vainqueurs seront proclamés lors de la soirée poétique du **mercredi 28 avril 2021 à partir de 19h en visioconférence**.

Les prix attribués sont des lots surprise ainsi que la publication des poèmes et illustrations vainqueurs sur notre page Facebook.

Afin de les remercier de leur participation, tous les auteurs participant au concours verront leurs poèmes et illustrations exposés à l'Espace Citoyen, 4 rue Régano, 33670 Créon et lus dans divers lieux de la Communauté des Communes du Créonnais (écoles, bibliothèques...) également postés sur notre site Facebook.

Pour tout renseignement et informations complémentaires, contactez le 06 30 76 20 13.

🕒 JUSTIF'ADRESSE

Depuis le 1^{er} février, une **mesure de simplification des démarches en ligne** permettant d'obtenir sa carte nationale d'identité, son passeport, son permis de conduire ou son certificat d'immatriculation **sans produire de justificatif de domicile a été mise en place.**

Une démarche plus simple et plus rapide

Dans le cadre d'une pré-demande de pièces d'identité réalisée en ligne sur ants.gouv.fr, l'usager doit justifier de son domicile par la production d'un justificatif de domicile.

Le dispositif Justif'Adresse dispense l'**usager qui le souhaite** de produire un justificatif de domicile, en lui proposant de sélectionner dans la téléprocédure de demande de titre un fournisseur de service attaché à son domicile. L'adresse qu'il a déclarée est alors vérifiée automatiquement par comparaison avec les données trouvées par le fournisseur dans sa base de données clients.

La protection des données à caractère personnel est garantie conformément aux exigences de la loi Informatique et Libertés et du règlement général pour la protection des données.

📍 BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE CRÉON

Les jours et horaires d'ouverture de votre bureau d'information touristique de Créon sont maintenus **les mercredis et jeudis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h pour le mois de février.**

Il reste disponible du lundi au vendredi par mail : creon@entredouxmers.com et sur la page Facebook : Creontourisme

+ d'infos : **05 56 23 23 00**

🔌 COUPURE D'ÉLECTRICITÉ

La société ENEDIS effectuera des travaux pour renforcer le réseau électrique, qui entraîneront une ou plusieurs coupures de courant dans la commune, **le mercredi 17 février 2021 entre 7h30 et 12h30.**

+ d'infos : coupures.enedis.fr/particulier

👥 COUPONS SOLIDAIRES

En créant les « **coupons solidarité** », la municipalité souhaite apporter une aide concrète aux commerçants de notre cité. En voici le mode d'emploi.

1/ Le principe :

- chaque foyer de la commune de Créon bénéficiera d'un carnet de 4 coupons de 5€, soit 20€ ;
- les coupons seront **utilisables dans les commerces de Créon** - et seulement de Créon - qui ont dû fermer lors des confinements, **identifiables par une affichette verte et orange apposée sur leur vitrine** ;
- le dernier coupon (orange) pourra être utilisé dans **l'ENSEMBLE des commerces de Créon** (hors les deux supermarchés de la ville). Les commerces de la galerie marchande de Carrefour Market sont également éligibles à l'offre proposée.

Les commerçants des marchés des mercredis et samedis ne sont pas concernés par cette opération.

2/ Sa mise en œuvre :

- chaque foyer peut se présenter à **l'accueil de la Mairie avec un justificatif de domicile (de moins de 3 mois) et une carte d'identité. Il bénéficiera d'un carnet de coupons (un seul carnet par foyer) ;**

- les coupons seront utilisables jusqu'au 30 avril 2021 ;**

- le montant du/des coupon(s) utilisés sera déduit de la somme des achats effectués dans les commerces : aucune monnaie ne sera rendue.

+ d'infos : **05 57 34 54 54**

🎮 LUDOTHÈQUE KALÉIDOSCOPE

La ludothèque vous accueille pendant les vacances du lundi au samedi :

- Lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h30**
- Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30**
- Vendredi de 10h à 12h (0-3 ans) et de 14h à 17h30**
- Samedi de 9h30 à 12h30**

Depuis le 8 février, la ludothèque va vous faire voyager à travers les 5 continents ! Divers ateliers créatifs seront organisés durant les accueils publics...

En plus de l'accueil public, un après-midi ados (dès 11 ans) est prévu le 16 février de 14h30 à 17h30 ! Au programme de cet après-midi : de la découverte de jeux de société, des jeux d'ambiance, et tant d'autres... !

Inscription obligatoire par mail à ludo.kaleidoscope@orange.fr ou par téléphone au 05 56 23 33 53.

Gratuit pour les adhérents au Jeu sur place.

+ d'infos : <https://www.ludothequekaleidoscope.org/> ou la page Facebook Ludothèque Kaléidoscope.

P R A T I Q U E

⚙️ CRÉON HEBDO

Prochaine parution du Créon Hebdo le **vendredi 19 février 2021.**

⚙️ RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Prochain conseil municipal le **jeudi 25 février à 20h15, au Centre culturel "Les Arcades".**

⚙️ SITUATION SANITAIRE

Retrouvez l'ensemble des mesures sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus

⚙️ FACTURE D'EAU

SUEZ assure une permanence **du 1^{er} au 26 février 2021 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h sauf le mercredi de 8h30 à 12h à la mairie de Bonnetan (1, allée de la Loubière).**

+ d'infos : **05 56 68 37 92**

⚙️ CHÉQUIERS CRÉON +

*La date d'utilisation a été prolongée au **15 mars 2021.***

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30 et le samedi de 9h à 12h.

MAIRIE DE CRÉON

50, place de la Prévôté
BP 49 - 33670 Créon
Tél. : 05 57 34 54 54 - contact@mairie-creon.fr

S . E . M . O . C . T . O . M .

⚙️ ORDURES MÉNAGÈRES

- Secteur Nord : lundi
- Secteur Sud : jeudi
- Centre-ville : lundi et jeudi

⚙️ TRI SÉLECTIF

• SECTEUR NORD & CENTRE-VILLE

Mardi (semaine paire)

• SECTEUR SUD

Mardi (semaine impaire)

Le plan détaillé est disponible à l'accueil de la mairie, sur www.mairie-creon.fr ou sur www.semocotom.com.

Hebdomadaire municipal d'information locale
Responsable légal de la publication : Pierre Gachet
© GRAPHISME : BAT GRAPHIC À CRÉON - IMPRESSION : STUDIO EN VUE À CRÉON
ILLUSTRATIONS : ADOBE STOCK - MOTS DE JOSSY - GOUVERNEMENT
RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK 

S E R V I C E

RECHERCHE

📌 Dame retraitée cherche quelques heures de ménage par semaine.

Tél. : 07 70 47 12 11

📌 Recherche maison avec jardin (T3 et plus) ou terrain à construire à Créon et alentour.

Tél. : 06 86 49 55 98